

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

n. DOPGLO-004

(Delivrée en vertu du RÈGLEMENT (UE) No 305/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011)

1. Code d'identification unique du produit type :

**MIX**

(EN 442-2:2014 - Annexe G – Figure G2 – Radiateur à éléments en fonte d'aluminium)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'Article 11, paragraphe 4 :

Modèle	MIX					
	800	700	600	500	350	300
Entraxe [mm]	800	700	600	500	350	300

Numéro de lot : VOIR EMBALLAGE.

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Radiateur métallique pour chauffage des bâtiments résidentiels, installé en permanence.****Fonctionnement à eau chaude ou vapeur, chauffé par source d'énergie extérieure, à des températures inférieures à 120 °.**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'Article 11, paragraphe 5 :

**GLOBAL di Fardelli Ottorino & C. s.r.l., via Rondinera nr 51, 24060 ROGNO (BG) Italie**

5. Nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'Article 12, paragraphe 2 :

**n.a.**

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V :

**Système 3**

7. L'essai de type conformément à la norme EN 442 a été effectuée par :

**POLITECNICO DI MILANO – DIPARTIMENTO DI ENERGETICA - Laboratorio Misure Ricerche Termotecniche  
M.R.T. - Organisme Notifié numéro 1695**

L'essai de conformité a couvert :

**Dimensions nominales, Puissances thermiques, Étanchéité et résistance à la pression, Perte de charge.**

Selon le

**Système 3**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**n.a.**

## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performances						Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu		<b>A1</b>						EN 442-1 :2014
Émission de substances dangereuses		<b>Pas d'émission</b>						EN 442-1 :2014
Étanchéité à la pression		<b>Pas de fuite à 2080 kPa</b>						EN 442-1 :2014
Température de surface		<b>Maximum 120°C</b>						EN 442-1 :2014
Pression de service maximale		<b>1600 kPa</b>						EN 442-1 :2014
Résistance à la pression		<b>Pas de rupture à 2700 kPa</b>						EN 442-1 :2014
Puissance thermique nominale	Entraxe	800	700	600	500	350	300	EN 442-1 :2014
	$\Phi_{\Delta t 30} =$	<b>91 W</b>	<b>82 W</b>	<b>72 W</b>	<b>63 W</b>	<b>48 W</b>	<b>43 W</b>	
	$\Phi_{\Delta t 50} =$	<b>180 W</b>	<b>161 W</b>	<b>142 W</b>	<b>123 W</b>	<b>94 W</b>	<b>82 W</b>	
Puissance thermique dans différentes conditions de fonctionnement (courbe caractéristique)	Équation caractéristique	<b><math>\Phi = Km \times \Delta t^n</math></b>						EN 442-1 :2014
	<b>Km=</b>	<b>1,00414</b>	<b>0,90443</b>	<b>0,80314</b>	<b>0,70003</b>	<b>0,54003</b>	<b>0,54198</b>	
	<b>n=</b>	<b>1,32575</b>	<b>1,32420</b>	<b>1,32266</b>	<b>1,32111</b>	<b>1,31878</b>	<b>1,28408</b>	
Durabilité :	Résistance à la corrosion			Pas de corrosion après 200 heures dans la chambre d'humidité				EN 442-1 :2014
	Résistance des revêtements de peinture (Essai de quadrillage)			Classe 0				

Notes relatives au tableau :

- La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'Article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres « PND » (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées ;
- Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 la colonne 3 contient :
  - une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée;
  - ou
  - une référence datée au document d'évaluation européen correspondant, le cas échéant, et le numéro de référence de l'évaluation technique européenne utilisée ;

Lorsque, conformément à l'Article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

**n.a.**

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

**ROGNO, 28/11/2016**

**Signé pour le fabricant et en son nom par :**  
**Global di Fardelli Ottorino & C. s.r.l.**  
**Ing. SANDRO PANTEGHINI – Service Technique**